

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023**

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 13 Septembre 2023

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Rapiteau A, Dubraud M, Martineau D, Maurice F Mesdames Charron A, Petit C, Brillouet A

Absents excusés : Messieurs Bouchet S (pouvoir à Rapiteau A), Deveau J-C (pouvoir à Lebreton A) Mme Richard M-G (pouvoir à Charron A)

Absent : M. Arduin Y

Madame Annie CHARRON a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendus de la séance du 1<sup>er</sup> août 2023  
Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

##### **Délibération désignant les membres de la commission d'appel d'offre**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 4111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret (art L2121-21 du CGCT). Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil.

Toutefois en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

Il est donc procédé à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants en nombre égal. Le résultat est le suivant :

M. Jean Michel RAPITEAU Président et son représentant M. François BRODZIAK

##### **Membres titulaires :**

M. Amaury LEBRETON  
M. Sébastien BOUCHET  
M. Arnaud RAPITEAU

##### **Membres suppléants :**

Mme Annie CHARRON  
M. Francis MAURICE  
M. Yoann ARDOUIN

COMMUNE D'ORIGNOLLES  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023

**Signature d'un avenant à la convention de location de la salle de musique à l'association ADON'F**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que l'Association ADONF, représentée par son président Romuald FAVROLE, dont le siège social est à la Mairie de Montendre, a sollicité la commune pour l'utilisation de la salle de musique « Fernand Lecardeur » située « Place Madeleine Fouché » dans le but de donner des cours de musique pendant les périodes scolaires de septembre à juin.

Le maire propose :

- Qu'une convention d'utilisation de la salle soit signée avec l'association ADON'F
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de 550 € pour la période de septembre 2023 à juin 2024 soit demandé à l'association ADON'F

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions énoncées ci-dessus et autorise le maire à signer la convention.

**FINANCES**

**Clôture du budget annexe « Lotissement Les Cerisiers »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que par délibération du 5 avril 2019 un budget lotissement dit "Les Cerisiers" avait été créé pour la réalisation d'aménagement de terrains en face de la mairie sur les parcelles cadastrés B 1966 et 752 en vue de la revente. Finalement le projet d'aménagement ne sera pas réalisé, il est donc proposé au conseil de clôturer le budget annexe au 30/09/2023 et de clôturer l'obligation fiscale auprès du SIE de Saintes à cette même date.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membre présents ou représentés :

- **Accepte** la proposition et charge Monsieur le maire et le comptable public de la mise en œuvre.

**Décision modificative n°1**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à la Société Publique Locale Charente-Maritime développement et a décidé l'achat d'actions auprès de cet organisme. Le coût d'achat de ces actions s'élève à 300€ et doivent être payées en section investissement du budget. Cette dépense n'ayant pas été prévue lors du vote du budget 2023 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Montant
21568 (21) - 208 : autre matériel et outil d'incendie	-300,00		
261 (26) : titre de participation	300,00		
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes</b>	

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023**

**PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Marchesin a donné sa démission au poste d'adjoint technique qu'il occupait au sein de la commune au 31 août 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre il n'y a plus qu'un seul agent titulaire et un agent contractuel jusqu'au 31 octobre.

Afin de faire face aux besoins liés à l'entretien des espaces verts M. Le Maire a demandé un devis à l'ESAT de Montlieu la Garde pour effectuer les tontes du Rond-point et du terrain de Foot.

Deux curriculum-vitae ont été reçus. Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de M. Bruno SIMON et de lui faire un contrat d'une durée de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité.

**Délibération accroissement temporaire d'activité - Agent contractuel sur un poste non permanent**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1<sup>o</sup>

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretien et travaux sur les bâtiments et entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'Adjoint Technique ; relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

**ECOLE - PERISCOLAIRE**

**Rentrée scolaire 2023**

Arnaud Rapiteau donne un compte rendu de la rentrée scolaire du 4 septembre, actuellement les effectifs sont les suivants 21 élèves dans la classe de Mme Prodhomme et 25 dans la classe de M. Morassutti.

Mme Dubraud et Appoline (Stagiaire de la MFR de Chevanceaux) seront mises à disposition de Mme Prodhomme de 9h à 10h30 dans l'attente du recrutement d'un service civique par l'éducation nationale.

Les élections des enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants) auront lieu dans les prochains jours. Arnaud Rapiteau demande qu'un budget pour le CME d'environ 3 000€ soit prévu l'année prochaine.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Point sur le PLU**

## COMMUNE D'ORIGNOLLES

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023

Monsieur le Maire et Amaury LEBRETON ont assisté à une réunion le 14 septembre dernier avec le cabinet d'étude en charge de la révision du PLU. Cette réunion été encore un fois axée sur les diagnostics du territoire de notre bassin de vie. Monsieur le Maire souhaiterait une avancée du projet sur les enveloppes urbaines des communes afin de pouvoir proposer les zones constructibles.

#### Point sur les travaux en cours

Les travaux de voirie concernant le Marais, La Tuilerie, Chez Lanceron et Fleuranceau doivent débiter dans les semaines à venir.

Les travaux du Pont de Chez Les Rois sont terminés, la réception des travaux a eu lieu le 18 septembre. Une signalisation devra être installée afin d'éviter que les véhicules se croise sur le pont dans l'attente de pose de barrières de sécurité.

Le Syndicat de la Voirie a remis à la mairie l'esquisse des travaux de la future voie du cimetière chez Catot et de la fin de la rue des Ecoles.

#### Convention Participation Citoyenne

Début septembre Madame la Sous-Préfète nous a fait retour de la convention Participation citoyenne signée. Une rencontre avec Madame la commandante de gendarmerie de Jonzac et Madame la Sous-Préfète sera organisée prochainement afin d'officialiser cette convention.

#### Point sur le Plan Communal de Sauvegarde

Amaury LEBRETON en charge de la rédaction du plan communal de sauvegarde explique que c'est un document communal de prévention des risques qui doit permettre la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, le secours et l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe. Il demande aux élus qui sont intéressés de former un groupe de travail. Sont volontaires :

- Arnaud Rapiteau
- Jean-Claude Deveau
- François Brodziak
- Didier Martineau
- Annie Charron
- Natacha Nivet

Il propose une première rencontre le vendredi 29 septembre à 14h30

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion à Chepniers le 18 septembre sur la mobilité vélo en Haute-Saintonge. Le Département va financer 2 expériences que nous espérons sur notre territoire.
- Des réunions sont prévues prochainement sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (Panneaux photovoltaïque, éoliennes, géothermie profonde, hydrogène.). Les communes devront déterminer les zones destinées à accueillir les énergies renouvelables. Ces zones seront soumises à l'accord du préfet. Cet aménagement du territoire devra être prévu dans les PLU communaux.
- Monsieur Dubraud demande si des aménagements pourraient être prévus sur la RD 730 au niveau de chez Berland afin de faire ralentir les véhicules vu la dangerosité du lieu.

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023**

- Suite à la demande d'administrés, Mme Charron demande s'il est envisageable de prolonger le trottoir entre le cimetière et l'entrée du village de « Chez Piot » pour une meilleure sécurité des piétons.

La séance est levée à 20h30.

<b>Nom Prénom des élus</b>	<b>Signature</b>
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 <sup>er</sup> adjoint	
LEBRETON Amaury 2 <sup>ème</sup> adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 <sup>ème</sup> adjoint	(Pouvoir à Rapiteau A)
RAPITEAU Arnaud 4 <sup>ème</sup> adjoint	
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
ARDOUIN Yoann Conseiller	Absent
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	(Pouvoir à Lebreton A)
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	(Pouvoir à Charron A)
BRILLOUET Anaïs Conseillère	
MARTINEAU Didier Conseiller	